



COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°	C2021	12	15	08
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20211215-C2021121508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Notification : 17/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 09/12/2021
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents¹ : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nb de membres absents et excusés : 22

CONTRATS PUBLICS

CONVENTIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DÉCHETS DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES ISSUES DU PÉRIMÈTRE DU SMEDAR AUTORISATION DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

- Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

Qu'un certain nombre de communes issues du périmètre du SMEDAR font régulièrement traiter les déchets de leurs services techniques sur les différents sites du syndicat ;

Qu'afin de définir les conditions techniques et juridiques de réalisation de ces prestations, plusieurs conventions avaient ainsi été conclues en 2018 pour une durée de 4 ans². Leur échéance étant proche, il convient donc dès à présent d'en prévoir le renouvellement, pour l'ensemble des communes qui le solliciteront ;

Qu'il est rappelé que les conditions financières applicables sont issues de la grille tarifaire annuelle du SMEDAR ;

Décide :

- D'autoriser le Président du SMEDAR à signer les conventions (en annexe) relatives au traitement des déchets des services techniques des communes issues du périmètre du SMEDAR qui en solliciteront la conclusion et à régler toute question qui pourrait naître de leur exécution.

Nb de votes POUR **41**

Nb de votes CONTRE **00**

Abstention(s) **00**

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

¹ Sur site et en visioconférence.

² Communes de Canteleu, Darnétal, Deville-les-Rouen, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Quevilly, Houpeville, La Bouille, Le Houlme, Le Trait, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Pavilly, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, Saint-André-sur-Cailly.